



Besoin d'explication sur le contenu d'un jugement du jaf

Par **Visiteur10**, le **23/05/2010 à 15:41**

Bonjour,

Pouvez-vous m'expliquer ce que signifie : "Le JAF fixe à la somme de X €, la pension alimentaire à la charge de Madame Y, payable au domicile de Monsieur Z,[fluo] mensuellement, d'avance[/fluo], douze mois sur douze, et ce à compter de la présente décision."

Merci d'avance pour votre aide.

Cordialement.

Par **Upsilon**, le **23/05/2010 à 16:03**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

JE pense que cela signifie que la pension doit être payée en DEBUT de chaque mois (par avance sur le mois).

Par **Visiteur10**, le **30/05/2010 à 22:26**

Merci